

**Chambre  
des Représentants**

7 JUILLET 1953.

**PROJET DE LOI**

prorogeant l'existence du Centre de Recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques des diverses régions du pays.

PROJET  
TRANSMIS PAR LE SENAT (1).

Article premier.

L'existence du Centre de Recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques, créé par la loi du 3 mai 1948, modifiée par celle du 13 juillet 1951, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1953.

Art. 2.

La présente loi sort ses effets le 15 juin 1952.

Bruxelles, le 2 juillet 1953.

*Le Président du Sénat,*

P. STRUYE.

*Les Secrétaires,*

*De Secretarissen,*

J. BOUILLY,  
J. JESPERS.

(1) Voir :  
*Documents du Sénat :*  
 220 : Projet de loi.  
 380 : Rapport.  
*Annales du Sénat :*  
 30 juin et 2 juillet 1953.

(1) Zie :  
*Stukken van de Senaat :*  
 220 : Wetsontwerp.  
 380 : Verslag.  
*Handelingen van de Senaat :*  
 30 Juni en 2 Juli 1953.